



**BURSINEL**

## **AVIS AUX PROPRIETAIRES**

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn), la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et la Loi Cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), la Municipalité de Bursinel informe les propriétaires fonciers que celle-ci va entreprendre

- **la révision du plan général d'affectation (PGA) communal.**

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du PGA, ceci conformément à la législation en vigueur.

Pour cette raison et afin d'éviter des frais, les propriétaires ou promoteur sont priés de contacter la Municipalité avant l'élaboration de tout projet.

**La Municipalité**